

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID : 026-212602528-20230918-CM20230918\_15-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

S L O W

L'An deux mille vingt-trois, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 septembre 2023.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Isabelle WICKI, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Sandrine AUGIER.

**POUVOIRS** : Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT, Corine ARSAC à Stéphanie HOUSET, Laurent PEMEANT à Antonin KOSZULINSKI, Valérie GARCIA à Daniel GROUSSON, Michel BERNE à Geneviève GIRARD, Jean-Michel BOCHATON à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Sandrine AUGIER.

### **OBJET : REMBOURSEMENT FRAIS DE LOCATION D'UN VEHICULE A UN AGENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'un déplacement sur les lieux d'une formation un véhicule communal est tombé en panne. Les agents concernés ayant dû louer un véhicule, il est proposé de prendre en charge ces frais de location, avancés par un agent, d'un montant de 54,90 euros.

Le Conseil municipal décide par, 33 voix pour, le remboursement des 54,90 euros de frais de location avancés par Monsieur [REDACTED]

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 19/09/2023

Le Maire,

